

Branche: Droit / fiscalité

Titre: T V A

No du séminaire: 792

du: 06.11.2003 **au:** 06.11.2003

Délai d'inscription: 27.09.2003

Place de séminaire: Ecole hôtelière de Lausanne
Le Chalet-à-Gobet
1000 Lausanne
Tel: 021 / 785 11 11

Durée du séminaire: 1 journée

Responsable du séminaire: - Nicolas Buchel, avocat, LL.M., associé, Oberson & Associés, Genève, Lausanne
- Isabelle Homberger Gut, lic. en droit, experte fiscale diplômée, KPMG, Fribourg ; membre du Centre de Compétences TVA de la Chambre fiduciaire
- Myriam Steiner, lic. en droit, experte fiscale diplômée, OREF

Conférenciers: - Gérald Aebischer, comptable breveté, remplaçant du chef de section à la division de l'inspection, Division principale de la TVA, Administration fédérale des contributions, Berne
- Nicolas Buchel, (voir ci-dessus)
- Armand Décorvet, comptable/contrôleur de gestion dipl., remplaçant du chef de section à la division de l'inspection, Division principale de la TVA, Administration fédérale des contributions, Berne
- Isabelle Homberger Gut, (voir ci-dessus)
- Jacques Pittet, avocat, KPMG, Genève
- Yves Sudan, avocat, chef de section à la division juridique, Division principale de la TVA, Administration fédérale des contributions, Berne

Généralités et objectifs: Ce séminaire TVA, qui a lieu chaque année depuis 1994, a pour but de permettre aux participants de maintenir leurs connaissances à jour et d'être informés des développements récents de la TVA.

Ce séminaire d'une journée présentera les dernières nouveautés pratiques et législatives, développera à l'aide d'exemples concrets et de cas pratiques des thèmes qui présentent pour les praticiens une certaine complexité et fera une revue de la jurisprudence. La journée se terminera par une table ronde donnant l'occasion aux participants de poser quelques questions et d'engager une discussion entre participants et conférenciers.

Public visé: Le séminaire s'adresse aux personnes régulièrement confrontées aux problèmes TVA : responsables financiers, juristes, avocats, fiscalistes, comptables, conseillers d'entreprises.

Thèmes:

- Nouveautés : notamment notice concernant les assainissements d'entreprise etc..
- Assujettissement (principalement début d'assujettissement)
- Prestations à soi-même en matière mobilière et immobilière
- Réduction du droit à la déduction de l'impôt préalable (notamment principe, modes de calcul, conséquences, aspects particuliers)
- Revue de la jurisprudence récente (fin 2002 à octobre 2003) de la Commission fédérale de recours en matière de contributions et du Tribunal fédéral

A l'exception des nouveautés et de la jurisprudence, les thèmes seront présentés conjointement par un conseiller fiscal et un représentant de l'Administration fédérale des contributions, division de la TVA, ce qui permettra un échange de vues intéressant pour le participant.

Méthode: Exposés illustrés de cas pratiques et discussions.

Administration: SEMINAIRE FISCAL
OREF - Séminaire de la Chambre
Rue Centrale 10
Case postale 2670
1002 Lausanne
Tél. 021 / 351 20 60
Fax 021 / 321 60 59
Renseignements : Mme Myriam Steiner 079/378.40.42.
myriam.steiner@bluewin.ch

Prix: CHF 650.- (membres OREF et Chambre fiduciaire)
CHF 750.- (non-membres)

Outre la participation au séminaire et la documentation, ce montant comprend le repas de midi, les boissons et les pauses-café représentant un montant total de CHF 106.--.

Frais en cas d'annulation

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant. En cas d'annulation inévitable après confirmation de la réservation définitive, la part suivante sera retenue:

- Annulation avant réception de la confirmation de participation 20%
- Annulation après réception de la confirmation de participation jusqu'à une semaine avant le début du séminaire 50%
- Annulation durant la semaine précédant le séminaire ou de non-participation 100%